



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, **le lundi, le 10 août 2020**, à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et des conseillers suivants :

Mesdames : Isabelle Tremblay

Messieurs : Yves Bourassa
Gaétan Falardeau

Absents : Michaël Boucher
Danielle Pelchat

Annie Parent quitte la rencontre à 18 h 40.

Natalie Arsenault, Directrice générale est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 6549-08-20

Il est proposé par Isabelle Tremblay, appuyé par Yves Bourassa, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes verbales
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020
5. Adoption des comptes à payer du mois de juillet 2020 et des comptes payés du mois de juillet 2020
6. Rapport des travaux publics
 - 6.1 - Rapport mensuel
 - 6.2 - Demande pour un frigo
 - 6.3 - Formation aménagement des sentiers pédestres
 - 6.4 - Les travaux qui restent à faire
7. Rapport de la mairesse
 - 7.1 - Rapport annuel de la mairesse
8. Rapport de l'agente de développement
9. Rapport des élus
10. L'embauche d'un nouvel Inspecteur municipal
11. Projet résolution piscine
12. Demande d'achat d'une machine laminant
13. Modification – Assistance technique subventions
14. Résolution acceptation de Latulipe-Gaboury
15. Résolution signature addenda
16. Demande de soutien – Journal Le Reflet
17. Sécurité d'incendie
 - 17.1 Demande d'appui pour le projet d'acquisition d'un compresseur d'air respirable
 - 17.2 Demande d'une résolution pour que les pompiers n'utilisent pas les bornes-fontaines
18. Proposition d'honoraires poste d'aqueduc
19. Renouvellement au CREAT
20. Prochaine séance le 14 septembre 2020
21. Affaires nouvelles
22. Correspondances

23. Période de questions

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2020

RÉSOLUTION # 6550-08-20

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Isabelle Tremblay et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 tel que rédigé.

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2020 ET DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2020

RÉSOLUTION # 6551-08-20

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer :

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Isabelle Tremblay et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée ; (23 133,80 \$ et de 26 764,89 \$)

6. RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

6.1 RAPPORT MENSUEL

La mairesse fait la lecture du compte-rendu des travaux accomplis par l'employé des travaux publics.

6.2 DEMANDE POUR L'ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR

RÉSOLUTION # 6552-08-20

Leevan Cliche, l'employé des travaux publics a fait une demande pour acheter un réfrigérateur au garage de la municipalité avant son départ.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Isabelle Tremblay et résolu unanimement de lui donner la permission au nouvel inspecteur municipal, Luc St-Jean de se procurer un nouveau réfrigérateur.

6.3 FORMATION AMÉNAGEMENT DES SENTIERS PÉDESTRES

RÉSOLUTION # 6553-08-20

Suite à l'embauche d'un nouvel inspecteur municipal, Luc St-Jean qui a commencé le 3 août 2020.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Gaétan Falardeau et résolu unanimement d'inscrire Luc pour une formation d'un jour pour une partie théorique pour gestionnaires de sentiers. Le coût est de 60 \$ et la formation est tenue le vendredi 25 septembre à Rouyn-Noranda.

6.4 LES TRAVAUX QUI RESTENT À FAIRE

La mairesse fait la lecture du compte-rendu des travaux qui restent à faire selon le rapport de l'ancien employé Leevan Cliche des travaux publics.

Pour donner suite à la liste, un des travaux était la réfection du ponceau sur le chemin des Érables. Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Isabelle Tremblay, et résolu unanimement d'accepter la soumission de Barrette et Fils pour réparer le ponceau, au coût de 2200 \$ plus les taxes.

Les fossés ne se sont pas fait encore donc, il est été proposé par Yves Bourassa, appuyé par Gaétan Falardeau, et résolu unanimement de faire une entente pour emprunter une pelle et que Luc St-Jean fasse le creusage des fossés dans tous les futurs projets pour que les travaux avancent.

7. RAPPORT DE LA MAIRESSE

7.1 RAPPORT ANNUEL DE LA MAIRESSE

RÉSOLUTION # 6554-08-20

Madame Ash nous informe de sa présence à la table des maires du 8 juillet 2020 dernier durant laquelle des sujets ont été abordés :

→ Élections – rien en date encore à suivre.



RAPPORT DE LA MAIRESSE

Faits saillants du rapport financier et du

Rapport des vérificateurs

Année 2019 – Municipalité de Nédélec

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

En vertu des dispositions de l'articles 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier de 2019. Ce rapport vous informera sur les points suivants :

1. Les états financiers de l'année 2019 et le dernier rapport des vérificateurs.
2. Les principales réalisations de l'année 2019.

1. LE RÉSUMÉ FINANCIER 2019 ET LE RAPPORT DES AUDITEURS EXTERNES

1.1 Résumé financier 2019

Revenu et dépenses

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2019, préparé par la firme Champagne, Bellehumeur, Guimond Inc., nous indique que l'année financière s'est terminée avec un excédent de fonctionnement de 49 707 \$.

	Réel 2019	Réel 2018
Revenu de fonctionnement	853 534 \$	728 294
Charges	(842 095)	(712 537)
Conciliation à des fins fiscales	38 268	62 678
Excédent de fonctionnement	49 707	78 435
Revenus de transferts	256 499	145 541
Immobilisations acquises	(681 727)	(167 628)
Remboursement de la dette à long terme	267 700	--
Affectations :	157 528	20 587
Excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2019	241 020	191 313
Excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2019	109 055	109 055

Projets réalisés en 2019

Financé à même les activités de fonctionnement. Le total des investissements dans les projets est de 681 727 \$, financé avec des subventions et revenus d'assurance.

1. Bande de patinoire
2. Galerie au Centre de Loisirs
3. Travaux effectués à la salle du conseil
4. Installer deux airs climatisés
5. Galerie au bureau Municipal
6. Acquisition d'un terrain sur la rue Principale
7. Sécurité publique – acquisition Camion-citerne autopompe

Le programme triennal des immobilisations

Le programme triennal des immobilisations prévoyait des investissements dans les projets suivants :

<u>Année</u>	<u>Projet de dépenses</u>	<u>Description</u>	<u>Coût et estimation</u>	<u>Dépenses réalisées</u>	<u>Suivi</u>
2020	Entretien réseau routier		32 750 \$		En cours
2020	Bureau municipal	Toiture	20 000 \$	11 491,75 \$	Terminé
2021	Centre de Loisirs	Toiture	25 000 \$		En cours
2021	Assainissement des eaux usées		1 250 000 \$		En cours
2022	Trottoirs et pavage rue Principale		400 000 \$		En cours
2022	Assainissement des eaux usées		1 250 000 \$		En cours

2) LE RAPPORT DE L'AUDITEUR

- Le rapport financier 2019 de la Municipalité a été audité par la firme Champagne, Bellehumeur, Guimond Inc.
- L'audit a été effectué selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada.

- De l'avis de l'auditeur, les états financiers de la Municipalité de Nédélec donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la Municipalité de Nédélec conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

LYNE ASH
Mairesse



8. RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Aucun rapport

9. RAPPORT DES ÉLUS

Isabelle Tremblay, nous informe que le sous-comité de l'événement festival microbrasserie a eu sa première rencontre et qu'il y a eu amplement de bonnes idées pour que le festival soit un succès. On est fier de vous informer que le sous-comité est formé avec Natalie Arsenault, Lyne Ash, Isabelle Tremblay, Linda Pomerleau et Carole Marcoux.

10. L'EMBAUCHE D'UN NOUVEL INSPECTEUR MUNICIPAL

RÉSOLUTION # 6555-08-20

Les membres du conseil sont fier d'annoncer l'embauche du nouvel Inspecteur municipal, Luc St-Jean qui a pris la relève de Leevan Cliche le 3 août 2020.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Isabelle Tremblay, et résolu unanimement que Luc St-Jean verra à l'application des règlements et des permis de la Municipalité.

11. PROJET RÉSOLUTION PISCINE

RÉSOLUTION # 6556-08-20

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Gaétan Falardeau, et résolu unanimement de ne pas participer financièrement et maintenir sa position initiale.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Laverlochère-Angliers a pris le leadership pour documenter l'option d'une nouvelle infrastructure aquatique et que 3 sous-comités ont été créés pour faire avancer le dossier;

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement a statué sur un modèle de répartition de l'investissement et pour les frais récurrents annuels, soit sur une répartition 50-50 basée sur la population et la fréquentation, comme le modèle de financement annuel pour le RIFT;

CONSIDÉRANT QU'UN sous-comité de gestion, piloté par Mme Lynda Pine, a tenu 4 rencontres, et qu'au terme de celles-ci le monde de gestion retenu est un organisme à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT QUE ce modèle de gestion est retenu pour les raisons suivantes :

1. Un OBNL aura accès à plusieurs programmes de financement, autant pour l'investissement que pour des projets de développement ou même, pour les opérations.
2. Dépolitiser l'organisme et amener une plus grande démocratisation auprès de la population par l'implication de citoyens.

3. Un OBNL n'étant pas soumis aux mêmes règles en matière de gestion contractuelle, l'organisme a le loisir de discuter et d'échanger avec de potentiels fournisseurs, et ainsi, réduire le coût du projet.
4. Possibilité d'avoir différents groupes de membres et de vendre des accès.

CONSIDÉRANT QU'UN conseil d'administration provisoire a été créé pour enclencher les démarches visant à l'établissement d'un OBNL;

CONSIDÉRANT l'opportunité de collaboration de la MRC de Pontiac à soutenir l'OBNL, alors que leur cheminement viendra faciliter la démarche du Témiscamingue;

CONSIDÉRANT l'importance que le milieu municipal maintienne son implication à la réalisation de ce projet essentiel pour la qualité de vie de la population témiscamiennne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Gaétan Falardeau et résolu Unaniment.

- **QUE** le conseil municipal de Nédélec accorde son appui auprès de l'organisme sans but lucratif, piloté par Mme Carole Cholet, pour la réalisation du projet de nouvelle infrastructure aquatique.
- **QUE** dès la création de l'OBLN, cette dernière devra fournir son plan d'affaires incluant les revenus et dépenses estimés pour le financement et l'opération de l'infrastructure.
- **QUE** la municipalité de Nédélec maintient son intention de ne pas participer financièrement et maintient sa position initiale.
- **QUE** la présente position de la municipalité de Nédélec est conditionnelle à l'engagement de la ville de Ville-Marie, à respecter les termes suivants :
 1. À offrir gratuitement un terrain ou pour la somme symbolique de 1\$;
 2. Accorder un crédit de taxes sur l'immeuble, à perpétuité;
 3. De ne pas charger des services ou taxes au-delà de 2000\$ annuellement dans les frais récurrents annuels de la nouvelle piscine;
 4. À défaut de ne pas remplir les conditions no 2 et 3, la ville de Ville-Marie s'engage à déboursier une somme équivalente.
- **QU'**au plus tard le 30 juin de chaque année, l'OBNL dépose auprès des municipalités participantes un état des revenus et dépenses, au 31 décembre de l'année précédente.
- **QUE** l'OBNL demeure responsable de tout prêt en lien avec la réalisation de ce projet.
- **QUE** la présente résolution soit conditionnelle à un coût de projet avoisinant 10 M \$.

12. DEMANDE D'ACHAT D'UNE MACHINE À PLASTIFIER

RÉSOLUTION # 6557-08-20

La Directrice générale, Natalie Arsenault fait une demande pour une machine à plastifier pour faire des affiches aux besoins. Le coût est de 103,49 \$ et pour le plastique au coût de 39,81 \$ plus taxes.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Gaétan Falardeau et résolu unanimement de faire l'achat d'une machine plastifier.

13. MODIFICATION – ASSISTANCE TECHNIQUE SUBVENTIONS

RÉSOLUTION # 6558-08-20

La municipalité désire obtenir une assistance technique pour permettre de présenter des programmations dans les programmes de subvention. SNC Lavalin Stavibel Inc. a présenté une proposition au montant budgétaire de 5 108.20 \$.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Isabelle Tremblay et résolu unanimement d'accepter la proposition de SNC Lavalin Stavibel Inc. portant le numéro (670836-1053-41GB-001-0) au montant budgétaire de 5 108.20 \$.

Copie certifiée conforme, ce 12 août 2020.

14. RÉSOLUTION ACCEPTATION DE LATULIPE-GABOURY

RÉSOLUTION # 6559-08-20

CONSIDÉRANT QUE, les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'IL est prévu à la clause 28 de ladite entente que :

« Toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément aux dispositions de l'article 624 du Code municipal et 469.1 de la Loi sur les cités et villes, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Elle obtient le consentement de toutes les municipalités déjà participantes;
- b) Si l'adhésion a lieu au cours d'un exercice financier, une majoration additionnelle de 25 % des salaires et des avantages sociaux est imposée à cette municipalité pour cet exercice financier;
- c) Elle accepte les conditions d'adhésion, dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à la présente entente;
- d) Toutes les municipalités participantes autorisent, par résolution, cette annexe. »;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Latulipe-et-Gaboury désire participer à l'entente à compter du 1er janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes à l'entente désirent autoriser l'adhésion de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury, conditionnellement à ce que la municipalité de Latulipe-et-Gaboury contribue aux heures communes 2019 qui ont notamment permis à la ressource de se former, ainsi qu'au coût de formation et de déplacement pour ces formations;

CONSIDÉRANT QU'IL s'agit d'un coût de 1 458.75 \$ pour la municipalité de Latulipe-et-Gaboury;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gaétan Falardeau
appuyé par Yves Bourassa
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la participation de la Municipalité de Latulipe-et-Gaboury, conditionnellement à l'acceptation par celle-ci des conditions établies par les municipalités participantes à l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme à compter du 1 er janvier 2020.

- **D'INTÉGRER** à l'entente une annexe prévoyant la condition suivante :
 - La municipalité de Latulipe-et-Gaboury contribue aux heures communes 2019 qui ont notamment permis à la ressource de se former et de faire de la recherche documentaire, ainsi qu'au coût de formation et de déplacement pour ces formations, ce qui équivaut à un montant de 1 458.75 \$.

15. RÉOLUTION SIGNATURE ADDENDA

RÉSOLUTION # 6560-08-20

CONSIDÉRANT QUE, les municipalités de Béarn, Fugèreville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, la ville de Ville-Marie et la MRC de Témiscamingue ont conclu une entente intitulée « Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme », ayant pris effet le 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Latulipe-et-Gaboury participe à l'entente à compter du 1er janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la clause 27 de ladite entente que « Toute modification à l'entente peut être apportée à cette entente sous forme d'addenda. Toutes les municipalités participantes doivent accepter cet addenda et adopter, par résolution de leur conseil respectif, le libellé de chaque addenda proposé. »;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de modifier l'entente actuelle afin qu'elle représente la volonté des parties, notamment en incluant une portion du salaire du supérieur immédiat de la ressource, en révisant le nombre d'heures de la ressource et la répartition des heures et en abrogeant certaines clauses de l'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gaétan Falardeau
appuyé par Yves Bourassa
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la mairesse et la directrice générale à signer l'addenda #2 de l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme, tel que présenté.

16. DEMANDE DE SOUTIEN – JOURNAL LE REFLET

RÉSOLUTION # 6561-08-20

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Isabelle Tremblay de participer à leur cahier avec 4 vœux groupés pour un total de 120 \$ plus taxes pour donner exemple pour le soutenir l'achat local et le Journal Le Reflet.

17. SÉCURITÉ D'INCENDIE

17.1 DEMANDE D'APPUI POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UN COMPRESSEUR D'AIR RESPIRABLE

RÉSOLUTION # 6562-08-20

CONSIDÉRANT QU'il est une question de santé et de sécurité au travail que le personnel des services d'incendie ait accès à une air respirable de qualité et conforme aux normes pour leurs appareils respiratoires individuels autonomes;

CONSIDÉRANT QUE les compresseurs utilisés actuellement sur le territoire sont en fin de vie et qu'ils n'ont pas la capacité nécessaire au remplissage des bonbonnes utilisées par les services;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour les services d'incendie de pouvoir remplir leurs bonbonnes d'air respirable rapidement lors d'une intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable de remplacer les compresseurs actuels par un seul compresseur produisant un air de qualité conforme aux normes existantes et qui répond aux besoins des services;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadres dans le programme d'aide financière du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du ministère des affaires municipales et de l'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est possible par ce programme de bénéficier d'une subvention pouvant représenter soit : 50 % des coûts reliés au projet ou un maximum de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE

d'appuyer le projet de mise en commun de l'acquisition d'un compresseur d'air respirable pour les services d'incendie;

Et

De mandater la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) pour préparer et déposer une demande de subvention au programme d'aide financière du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du ministère des affaires municipales et de l'habitation du Québec.

Il est proposé par Gaétan Falardeau
appuyé par Isabelle Tremblay
et résolu unanimement

17.2 DEMANDE D'UNE RÉOLUTION POUR QUE LES POMPIERS N'UTILISENT PAS LES BORNES-FONTAINES

La proposition est rejetée.

18. MISES AUX NORMES DU POSTE D'AQUEDUC

RÉSOLUTION # 6563-08-20

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec désire effectuer la mise aux normes de ses installations de production et distribution d'eau potable;

ATTENDU QU'UN traitement d'eau potable est requis pour donner suite à une étude de la firme Arrakis Consultants Inc. (Rapport de novembre 2019);

Il est proposé par Yves Bourassa
Appuyé par Isabelle Tremblay
Et adopté à l'unanimité

D'accepter la proposition de de SNC Lavalin Stavibel Inc. portant le numéro (670836-1053-41GB-001-0) au montant de 21 025,80 \$ pour compléter une étude préliminaire de faisabilité.

19. RENOUELEMENT AU CREAT

RÉSOLUTION # 6564-08-20

Il est proposé par Isabelle Tremblay, appuyé par Gaétan Falardeau, et résolu unanimement de renouveler le membership au CREAT pour l'année 2020-2021 au coût de 50 \$.

20. PROCHAINE SÉANCE LE 14 SEPTEMBRE 2020

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 SOUS-COMITÉ ÉVÈNEMENT FESTIVAL

Isabelle Tremblay fait une demande devant les membres du conseil pour un projet. Sur la rue du Collège, la Municipalité offre ses terrains gratuitement destinés la construction résidentielle. Avec ce terrain le comité festival ferait une loterie pour nous aider avec le financement des activités du comité.

Les membres du conseil ont décidé de ramener le sujet au prochain conseil le 14 septembre 2020 pour en discuter davantage.

21.2 SOUTIEN À L'ADMINISTRATION ET AU DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION # 6565-08-20

Annie Rivard a fait une demande de travailler 3 jours par semaine et les membres du conseil ont refusé la demande donc, il a été décidé d'afficher son poste de 32 heures par semaine jusqu'au 31 août 2020.

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Gaétan Falardeau et résolu unanimement d'approuver cet affichage.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

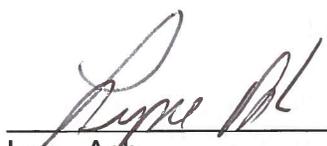
Claude Cardinale, une citoyenne, demande où on est rendu avec les panneaux publicitaires ?

Yves Bourassa un conseiller, lui explique que les travaux prennent plus de temps que prévu en raison du temps passé avec le Ministère de Transports et le temps passé pour trouver un propriétaire d'un terrain qui accepte qu'on installe un panneau qui a été un peu difficile. Mais, maintenant on est rendu à faire les panneaux. Yves Bourassa a donné des mesures de 4 X 6 pour avoir 4 affiches par panneau et que les travaux soient fait par Frans Gauthier à Ville-Marie.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 6566-08-20

Levée de la séance à 21 h 04, est proposée par Yves Bourassa.


Lyne Ash
Mairesse


Natalie Arsenault
Directrice générale et secrétaire-trésorière